

**VA-ZHM**

Date de révision: 14.09.2017

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

VA-ZHM

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Vierol AG	
Rue:	Karlstrasse 19	
Lieu:	D-26123 Oldenburg	
Téléphone:	+49 (0) 441 – 210 20 – 0	Téléfax: +49 (0) 441 – 210 20 –111
e-mail:	info@vierol.de	
Internet:	www.vierol.de	
Service responsable:	Giftinformationszentrum Nord (Göttingen)	
	+49 (0)551/19240	

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éliminer le contenu/récipient dans L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales..

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

Contient Propanoic acid, 3-[[bis(2-methylpropoxy)phosphinothioyl]thio]-2-methyl-(9CI), reaction products of P-/N-/S-containing compounds with propionic acid. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

## VA-ZHM

Date de révision: 14.09.2017

Page 2 de 9

## Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64742-53-6	Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités			30-<60 %
	265-156-6	649-466-00-2	64-9466002	
	Asp. Tox. 1; H304			
64742-46-7	Gazole - non spécifié, distillats moyens (pétrole), hydrotraités			15-<30 %
	265-148-2	649-221-00-X		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H332 H315 H304 H411			
64742-55-8	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités			15-<30 %
	265-158-7	649-468-00-3	01-2119487077-29	
	Asp. Tox. 1; H304			
72623-87-1	Huile de base - non spécifié, huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement			5-<15 %
	276-738-4	649-483-00-5	01-2119474889-13	
	Asp. Tox. 1; H304			
	2,6-Di-tert-butylphenol			<1 %
	204-884-0		01-2119490822-33	
	Skin Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H400 H410			
128-39-2	2,6-di-tert-butylphenol			<1 %
	204-884-0		01-2119490822-33	
	Skin Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H400 H410			
268567-32-4	Propanoic acid, 3-[[bis(2-methylpropoxy)phosphinothioyl]thio]-2-methyl-(9CI)			<1 %
	434-070-2		01-2119658068-31	
	Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H318 H317 H412			
	reaction products of P-/N-/S-containing compounds with propionic acid			<1 %
	939-700-4		01-2119982395-25	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H400 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.

## Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

## Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

**VA-ZHM**

Date de révision: 14.09.2017

Page 3 de 9

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Extincteur à sec. Mousse**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau de forte puissance

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone Oxydes de soufrePhosphore oxydes Sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S)**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Porter un vêtement de protection approprié.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conditions à éviter formation d'aérosol ou de nébulosité

**Préventions des incendies et explosion**

## VA-ZHM

Date de révision: 14.09.2017

Page 4 de 9

Classe de feu B

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Arôme alimentaire et nutritif Agent oxydant

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-55-8	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	5,4 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,2 mg/m <sup>3</sup>
128-39-2	2,6-di-tert-butylphenol			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	2,77 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	19,6 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	1,67 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	5,8 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
128-39-2	2,6-di-tert-butylphenol	
	Sol	0,0389 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'hygiène**

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

## VA-ZHM

Date de révision: 14.09.2017

Page 5 de 9

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	vert doré	
Odeur:	caractéristique	
		<b>Testé selon la méthode</b>
pH-Valeur:		non déterminé
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Point d'écoulement:		~-51 °C ISO 3016
Point d'éclair:		> 90 °C DIN ISO 2592
<b>Inflammabilité</b>		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Température de décomposition:		non déterminé
<b>Propriétés comburantes</b>		
Non comburant.		
Pression de vapeur: (à 20 °C)		<0,1 hPa berechnet
Densité (à 15 °C):		~0,86 g/cm <sup>3</sup> DIN 51757
Hydrosolubilité:		pratiquement insoluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		
non déterminé		
Coefficient de partage:		non déterminé
Viscosité cinématique: (à 40 °C)		~21 mm <sup>2</sup> /s DIN 51562
Densité de vapeur:		non déterminé
Taux d'évaporation:		non déterminé
<b>9.2. Autres informations</b>		
Teneur en corps solides:		non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

No thermal decomposition if properly stored / handled /transported.

**10.2. Stabilité chimique**

## VA-ZHM

Date de révision: 14.09.2017

Page 6 de 9

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

aucune/aucun

**10.5. Matières incompatibles**

Comburant, fortes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****ETAmél calculé**

ATE (par inhalation vapeur) 8,75 mg/l

**Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-46-7	Gazole - non spécifié, distillats moyens (pétrole), hydrotraités				
	par inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	par inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			
64742-55-8	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités				
	par voie orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	OCDE 420	
	dermique	DL50 >5000 mg/kg	Lapin	OCDE 402	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 >5 mg/l	Rat	OCDE 403	
72623-87-1	Huile de base - non spécifié, huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement				
	par voie orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	OCDE 401	
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	OCDE 402	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 >5,53 mg/l	Rat	OCDE 403	
128-39-2	2,6-di-tert-butylphenol				
	par voie orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## VA-ZHM

Date de révision: 14.09.2017

Page 7 de 9

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
128-39-2	2,6-di-tert-butylphenol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1,2 mg/l	72 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,45 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,3 mg/l	28 d			

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
	2,6-Di-tert-butylphenol				
	Zahn-Wellens	24%	28		
	Sturm	5%	28		

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
72623-87-1	Huile de base - non spécifié, huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	>6
	2,6-Di-tert-butylphenol	4,5
128-39-2	2,6-di-tert-butylphenol	4,48

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

## VA-ZHM

Date de révision: 14.09.2017

Page 8 de 9

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

non

**VA-ZHM**

Date de révision: 14.09.2017

Page 9 de 9

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Classe de contamination de l'eau (D):	2 - pollue l'eau
Résorption cutanée/sensibilisation:	Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Nocif par inhalation.  
Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Contient Propanoic acid, 3-[[bis(2-methylpropoxy)phosphinothioyl]thio]-2-methyl-(9Cl), reaction products of P-/N-/S-containing compounds with propionic acid. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*